

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 1/13

(Langue:FR)

 Building together	Danopol PVC l'íquido Dark Grey Anthracite	
--	---	---

Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: Danopol PVC l'íquido Dark Grey Anthracite UFI: CF10-X0E8-200F-9GE8
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> ☐ Industriel ☒ Professionnelle ☐ consommation Adhésif. <u>Secteurs d'utilisation:</u> Utilisations professionnelles (SU22). <u>Types d'utilisation du PCN:</u> Adhésifs et mastics : à utiliser à la maison, au bureau ou à l'école. Adhésifs et mastics multi-composants. <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: DANOSA - DERIVADOS ASFÁLTICOS NORMALIZADOS, S.A. Polígono Industrial, Sector 9 - 19290 Fontanar (Guadalajara) ESPAÑA Téléphone: 949888210 - Fax: 949 888 223 - www.danosa.com <u>- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> info@danosa.com
1.4	NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: 902 422 452 8:30-17:30 h Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)  ORFILA <u>- Centres de toxicologie FRANCE:</u> · PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widai - Téléphone: +33 140054848 · NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050 · LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959 · STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737 · BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080 · LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911 · TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447 · ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121 · MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525 · BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.

Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP):

DANGER:Flam. Liq. 2:H225|Acute Tox. (oral) 4:H302|Skin Irrit. 2:H315|Eye Irrit. 2:H319|Skin Sens. 1:H317|Carc. 2:H351|STOT SE (irrit.) 3:H335|Aquatic Acute 1:H400|Aquatic Chronic 1:H410|EUH019

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: 	Flam. Liq. 2:H225 c) EUH019:EUH019 c)	Cat.2 -	- -	- -	- -
Santé humaine:  	Acute Tox. (oral) 4:H302 c) Skin Irrit. 2:H315 c) Eye Irrit. 2:H319 c) Skin Sens. 1:H317 c) Carc. 2:H351 c) STOT SE (irrit.) 3:H335 c)	Cat.4 Cat.2 Cat.2 Cat.1 Cat.2 Cat.3	Ingestion Peau Yeux Peau - Inhalation	- Peau Yeux Peau - Voies respiratoires	Nocive Irritation Irritation Allergie Cancer Irritation
Environnement: 	Aquatic Acute 1:H400 c) Aquatic Chronic 1:H410 c)	Cat.1 Cat.1	- -	- -	- -

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieure à la valeur maximale indiquée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 2/13

(Langue:FR)

	Danopol PVC l'íquido Dark Grey Anthracite	   
---	---	---

Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

2.2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:



Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP)

- Mentions de danger:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.

- Conseils de prudence:

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P303+P361+P353- P352-P312	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338- P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P273-P391-P501	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

- Indications additionnelles:

- Substances qui contribuent à la classification:

Tétrahydrofurane
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one

2.3

AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

- Autres dangers physico-chimiques:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potentiellement inflammable ou explosif.

- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:

Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.

- Autres effets néfastes pour l'environnement:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

 Building together Danopol PVC líquido Dark Grey Anthracite																			
Version: 2		Révision: 29/03/2023	Revisión precedente: 28/03/2023	Date d'impression: 29/03/2023															
RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS																			
3.1	SUBSTANCES: Non applicable (mélange).																		
3.2	MÉLANGES: Ce produit-ci est un mélange. Description chimique: Dissolution de chemicals COMPOSANTS DANGEREUX: Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption: <table><tr><td>C ≥ 98 %  </td><td>Tétrahydrofurane CAS: 109-99-9, EC: 203-726-8, REACH: 01-2119444314-46 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Acute Tox. (oral) 4:H302 Eye Irrit. 2:H319 Carc. 2:H351 STOT SE (irrit.) 3:H335 EUH019</td><td>REACH</td><td>Eye Irrit. 2, H319: C ≥25 % STOT SE (irrit.) 3, H335: C ≥25 %</td></tr><tr><td>C < 1 %  </td><td>4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one CAS: 64359-81-5, EC: 264-843-8, REACH: Biocida CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=567 mg/kg) Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Acute 1:H400 (M=100) Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) Skin Sens. 1A:H317</td><td>REACH / ATP15</td><td>Skin Irrit. 2, H315: C ≥0,025 % Eye Irrit. 2, H319: C ≥0,025 % Skin Sens. 1A, H317: C ≥0,0015 %</td></tr></table> Impuretés: Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit. Adjuvants de stabilisation: Aucun. Référence à d'autres sections: Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16. SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC): Liste mise à jour par l'ECHA sur 17/01/2023. Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune. Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune. SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB): Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.				C ≥ 98 % 	Tétrahydrofurane CAS: 109-99-9, EC: 203-726-8, REACH: 01-2119444314-46 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Acute Tox. (oral) 4:H302 Eye Irrit. 2:H319 Carc. 2:H351 STOT SE (irrit.) 3:H335 EUH019	REACH	Eye Irrit. 2, H319: C ≥25 % STOT SE (irrit.) 3, H335: C ≥25 %	C < 1 % 	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one CAS: 64359-81-5, EC: 264-843-8, REACH: Biocida CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=567 mg/kg) Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Acute 1:H400 (M=100) Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) Skin Sens. 1A:H317	REACH / ATP15	Skin Irrit. 2, H315: C ≥0,025 % Eye Irrit. 2, H319: C ≥0,025 % Skin Sens. 1A, H317: C ≥0,0015 %							
C ≥ 98 % 	Tétrahydrofurane CAS: 109-99-9, EC: 203-726-8, REACH: 01-2119444314-46 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Acute Tox. (oral) 4:H302 Eye Irrit. 2:H319 Carc. 2:H351 STOT SE (irrit.) 3:H335 EUH019	REACH	Eye Irrit. 2, H319: C ≥25 % STOT SE (irrit.) 3, H335: C ≥25 %																
C < 1 % 	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one CAS: 64359-81-5, EC: 264-843-8, REACH: Biocida CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=567 mg/kg) Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Acute 1:H400 (M=100) Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) Skin Sens. 1A:H317	REACH / ATP15	Skin Irrit. 2, H315: C ≥0,025 % Eye Irrit. 2, H319: C ≥0,025 % Skin Sens. 1A, H317: C ≥0,0015 %																
RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS																			
4.1	DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:  Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs. <table><tr><th>Route d'exposition</th><th>Symptômes et effets, aigus et différés</th><th>Description des premiers secours</th></tr><tr><td>Inhalation:  </td><td>L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. L'inhalation produit des irritations des mucoses, toux et des difficultés respiratoires.</td><td>Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.</td></tr><tr><td>Peau:  </td><td>Le contact avec la peau produit rougeur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.</td><td>Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.</td></tr><tr><td>Yeux:  </td><td>Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.</td><td>Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.</td></tr><tr><td>Ingestion:  </td><td>Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.</td><td>En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.</td></tr></table>				Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours	Inhalation: 	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. L'inhalation produit des irritations des mucoses, toux et des difficultés respiratoires.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.	Peau: 	Le contact avec la peau produit rougeur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.	Yeux: 	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.	Ingestion: 	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.
Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours																	
Inhalation: 	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. L'inhalation produit des irritations des mucoses, toux et des difficultés respiratoires.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.																	
Peau: 	Le contact avec la peau produit rougeur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.																	
Yeux: 	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.																	
Ingestion: 	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.																	
4.2	PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS: Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1																		
4.3	INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES: Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.. Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.																		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 4/13

(Langue:FR)

		Danopol PVC líquido Dark Grey Anthracite			
Version: 2		Révision: 29/03/2023		Revisión precedente: 28/03/2023	
				Date d'impression: 29/03/2023	
RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE					
5.1	<u>MOYENS D'EXTINCTION:</u> Poudres spécifiques ou CO2.				
5.2	<u>DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</u> Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés halogénés.L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.				
5.3	<u>CONSEILS AUX POMPIERS:</u> <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes.Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité.La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu.Rester du côté d'où vient le vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.				
RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE					
6.1	<u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE:</u> Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer.Éviter le contact direct du produit.Éviter l'inhalation des vapeurs.Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.				
6.2	<u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol.Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.				
6.3	<u>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.				
6.4	<u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.				
RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE					
7.1	<u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>- Recommandations générales:</u> Éviter tout genre de déversement ou fuite.Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser.Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques.Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer.Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Point d'éclair -19* °C (Pensky-Martens) CLP 2.6.4.3. Température auto-inflammation: 322* °C Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: 1,5* - 11,9* % Volume 25°C Réquisition de ventilation: 184 m3/l Air/Préparation <u>- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage.Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Éviter tout déversement à l'environnement.Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.				
7.2	<u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>- Classe de magasin:</u> D'après les dispositions en vigueur. <u>- Temps de stockage:</u> # 6 Mois. <u>- Températures:</u> min:5 °C, max:30 °C (recommandé). <u>- Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, alcalis, amines, acides. <u>- Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u>				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 5/13

(Langue:FR)



Danopol PVC líquido Dark Grey Anthracite



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

- Substances/mélanges dangereuses énumérées:Aucune
- Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):
 - Dangers physiques:Liquide et vapeurs très inflammables. (P5c) (5000t/50000t).
 - Dangers pour la santé:Non applicable
 - Dangers pour l'environnement:Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (E1) (100t/200t).
 - Autres dangers:Non applicable
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas:100 tonnes
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut:200 tonnes
- Observations:

Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME		VLCT		Observations	Table
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		MP non.
Tétrahydrofurane	2007	50	150	100	300	*Vd	84

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

**Vd - Risque de pénétration percutanée.

- Risque de pénétration percutanée (*Vd):

Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voie cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante par la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. Il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité globale de polluants absorbés.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

La surveillance biologique peut être une technique complémentaire très utile à la surveillance de l'air lorsque les seules techniques d'échantillonnage de l'air peuvent ne pas donner une indication fiable de l'exposition. La surveillance biologique est la mesure et l'évaluation de substances dangereuses ou de leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, les excréments ou l'air expiré, ou toute combinaison de ceux-ci, chez les travailleurs exposés. Les mesures reflètent l'absorption d'une substance par toutes les voies. La surveillance biologique peut être particulièrement utile dans les cas d'absorption cutanée importante et/ou d'absorption du tractus gastro-intestinal après l'ingestion, lorsque le contrôle de l'exposition dépend d'un équipement de protection respiratoire, lorsqu'il existe une relation raisonnablement bien définie entre la surveillance biologique et l'effet, ou où il donne des informations sur la dose accumulée et le poids corporelle de l'organe cible qui est liée à la toxicité.

Cette préparation contient les suivantes substances qui ont établi une valeur limite biologique:

-

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directives spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/kg bw/d	DNEL Oral mg/kg bw/d
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Tétrahydrofurane	300 (a) 150 (c)	- (a) 25 (c)	- (a) - (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/cm2	DNEL Yeux mg/cm2
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Tétrahydrofurane	300 (a) 150 (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)

- Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 6/13

(Langue:FR)



Danopol PVC líquido Dark Grey Anthracite



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes: 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one Tétrahydrofurane	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l - 4.32	<u>PNEC Marin</u> mg/l - 0.432	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l - 21.6
	<u>PNEC STP</u> mg/l - 4.6	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d - 23.3	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d - 2.33
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one Tétrahydrofurane	<u>PNEC Air</u> mg/m3 - -	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dw/d - 2.13	<u>PNEC Oral</u> mg/kg dw/d - 67

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

8.2

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous des limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	  Masque avec des filtres pour gaz et vapeurs de composés organiques (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisie en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.
Lunettes:	  Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants:	  Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.

- Risques thermiques:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 7/13

(Langue:FR)

	Danopol PVC líquido Dark Grey Anthracite	
---	--	---

Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).
CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.
- Déversements sur le sol:
Éviter l'infiltration dans les sols.
- Déversement dans l'eau:
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
- Loi de gestion de l'eau:
Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.
- Émissions atmosphériques:
En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 **INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:**
Aspect
État physique: Liquide
Couleur: Incolore
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: Non disponible (mélange).
Changement d'état
Point de fusion: Non disponible (mélange).
Point initial d'ébullition: Non applicable.
- Inflammabilité:
Point d'éclair -19* °C (Pensky-Martens) CLP 2.6.4.3.
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: 1,49 - 11,87
Température auto-inflammation: 322* °C
Stabilité
Température de décomposition: Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données).
Valeur pH
pH: Non applicable (milieu non aqueux).
- Viscosité:
Viscosité dynamique: Non disponible.
Viscosité cinématique: Non disponible.
- Solubilité(s):
Solubilité dans l'eau 3,503416 g/l à 20°C
Liposolubilité: Non applicable (produit inorganique).
Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non applicable (mélange).
- Volatilité:
Tension de vapeur: 143* mmHg à 20°C
Tension de vapeur: 59,4214* kPa à 50°C
Taux d'évaporation: Non disponible (manque de données).
Densité
Densité relative: 0,898* à 20/4°C Relative eau
Densité de vapeur relative: 2,49* à 20°C 1 atm. Relative air
Caractéristiques des particules
La taille des particules: Non applicable.
- Propriétés explosives:
Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.
- Propriétés comburantes:
Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 **AUTRES INFORMATIONS:**
Informations concernant les classes de danger physique
Liquides inflammables: Combustibilité: Combustible.*
Autres caractéristiques de sécurité:
Tension superficielle: 28,4* din/cm à 20°C
Chaleur de combustion: 8740 Kcal/kg
COV (livraison): 98,2 % Poids
COV (livraison): 882,0 g/l
Non volatile: 1,80 * % Poids 1h. 60°C

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 8/13

(Langue:FR)

 Building together	Danopol PVC Líquido Dark Grey Anthracite	
--	--	---

Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	RÉACTIVITÉ: <u>- Corrossion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. <u>- Propriétés pyrophoriques:</u> Il n'est pas pyrophorique.
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, alcalis, amines, acides. Peut former des peroxydes explosifs.
10.4	CONDITIONS A ÉVITER: <u>- Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>- Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>- Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>- Humidité:</u> Éviter des conditions d'humidité extrêmes. <u>- Pression:</u> Irrélevant. <u>- Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES: Conserver à l'écart de agents oxydants, alcalis, amines, acides.
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés halogénés.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

	Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP).																																															
11.1	INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008: TOXICITÉ AIGUË: <table><tr><td>Dosages et concentrations letales de composants individuels:</td><td>DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral</td><td>DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée</td><td>CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation</td></tr><tr><td>4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one</td><td>756 Rat</td><td>680 Rat</td><td>> 290 Rat</td></tr><tr><td>Tétrahydrofurane</td><td>1650 Rat</td><td>2620 Rat</td><td>> 53900 Rat</td></tr><tr><td>Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:</td><td>ATE mg/kg bw Oral</td><td>ATE mg/kg bw Cutanée</td><td>ATE mg/m3.4h Inhalation</td></tr><tr><td>4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one</td><td>*567</td><td>-</td><td>290</td></tr><tr><td>Tétrahydrofurane</td><td>1650</td><td>-</td><td>53900 Vapeurs</td></tr></table> (*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests. (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés. - Dose sans effet observé Non disponible - Dose minimale avec effet observé Non disponible INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:<table><tr><th>Routes d'exposition</th><th>Toxicité aiguë</th><th>Cat.</th><th>Principaux effets, aigus et/ou retardées</th><th>Critère</th></tr><tr><td>Inhalation: Non classé</td><td>ATE > 20000 mg/m3</td><td>-</td><td>Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).</td><td>GHS/CLP 3.1.3.6.</td></tr><tr><td>Peau: Non classé</td><td>ATE > 2000 mg/kg bw</td><td>Non disponible.</td><td>Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).</td><td>GHS/CLP 3.1.3.6.</td></tr><tr><td>Yeux: Non classé</td><td>Non disponible.</td><td>-</td><td>Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).</td><td>GHS/CLP 1.2.5.</td></tr></table>				Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one	756 Rat	680 Rat	> 290 Rat	Tétrahydrofurane	1650 Rat	2620 Rat	> 53900 Rat	Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one	*567	-	290	Tétrahydrofurane	1650	-	53900 Vapeurs	Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère	Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.	Peau: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.	Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation																																													
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one	756 Rat	680 Rat	> 290 Rat																																													
Tétrahydrofurane	1650 Rat	2620 Rat	> 53900 Rat																																													
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation																																													
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one	*567	-	290																																													
Tétrahydrofurane	1650	-	53900 Vapeurs																																													
Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère																																												
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.																																												
Peau: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.																																												
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.																																												

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 9/13

(Langue:FR)



Danopol PVC líquido Dark Grey Anthracite



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

Ingestion:		ATE : 1.641 mg/kg bw	Cat.4	NOCIF: Nocif en cas d'ingestion.	GHS/CLP 3.1.3.6.
------------	--	----------------------	-------	----------------------------------	---------------------

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire:	Voies respiratoires 	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée:	Peau 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée:	Peau 	Cat.1	SENSIBILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Efectos respiratorios:	SE 	Voies respiratoires 	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHS/CLP 3.8.3.4

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

Cette préparation contient les suivantes substances qui peuvent causer le cancer: Tétrahydrofurane (Cat.2)

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

N'est pas préjudiciable pour la fertilité.N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS. ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

- Exposition à court terme:

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central.Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Exposition prolongée ou répétée:

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 10/13

(Langue:FR)

 Building together	Danopol PVC Líquido Dark Grey Anthracite	
--	--	---

Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

- Absorption percutanée:

Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être tres élevé: Tétrahydrofurane.

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
de composants individuels

CL50 (OECD 203)
mg/l·96heures

CE50 (OECD 202)
mg/l·48heures

CE50 (OECD 201)
mg/l·72heures

4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one
Tétrahydrofurane

0.0078 - Poisson
2160 - Poisson

0.0097 - Daphnie
5930 - Daphnie

0.025 - Algues

- Concentration sans effet observé

Non disponible

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: 	Cat.1	TRÈS TOXIQUE: Très toxique pour les organismes aquatiques.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique: 	Cat.1	TRÈS TOXIQUE: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non disponible.

Biodegradation aérobie
de composants individuels

DCO
mgO2/g

%DBO/DQO
5 jours 14 jours 28 jours

Biodegradabilidad

4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one
Tétrahydrofurane

1855

- - -
- - 39

Non facile
Non facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Bioaccumulation
de composants individuels

logPow

BCF
L/kg

Potenciel

4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one
Tétrahydrofurane

3.59
0.46

108.6 (calculée)
3.2 (calculée)

Fort
peu probable, faible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible

Movilité
de composants individuels

log Pod

Constante de Henry
Pa·m3/mol 20°C

Potenciel

Tétrahydrofurane

1,09

peu probable, faible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 11/13

(Langue:FR)

 Building together	Danopol PVC lıquido Dark Grey Anthracite		
Version: 2	R�vırsıon: 29/03/2023	Revisi�n pr�cedente: 28/03/2023	Date d'impression: 29/03/2023
12.5	R�SULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du R�glement (CE) nr. 1907/2006:) Ne contient pas des substances qui r�pondent aux crit�res PBT/vPvB.		
12.6	PROPRI�T�S PERTURBANT LE SYST�ME ENDOCRINIEN: Ce produit ne contient pas de substances aux propri�t�s de perturbation endocrinienne identifi�es ou en cours d'�valuation.		
12.7	AUTRES EFFETS N�FASTES: <u>- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non disponible. <u>- Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible. <u>- Potentiel de r�chauffement climatique:</u> En cas d'incendie ou d'incin�ration d�gage du CO2.		
RUBRIQUE 13 — CONSID�RATIONS RELATIVES � L'�LIMINATION			
13.1	M�THODES DE TRAITEMENT DES D�CHETS:Directive 2008/98/CE~R�glement (UE) n� 1357/2014: Prendre toutes les mesures n�cessaires pour �viter ou minimiser la formation de d�chets. Analyser des possibles m�thodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement � l'�gout ou dans l'environnement, �liminer ce produit dans un centre agr�� de collecte de d�chets. Se conformer aux l�gislations, r�glementes et arr�t�s divers en vigueur. Pour le contr�le d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>�limination d'emballages souill�s:Directive 94/62/EC~2015/720/UE. Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:</u> Se conformer aux l�gislations, r�glementes et arr�t�s divers en vigueur.La classification des conteneur comme d�chets dangereux d�pendra du degr� de vidage celui-ci, �tant le d�tenteur du d�chet responsable de leur classement, en conformit� avec le Chapitre 15 01 de la D�cision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropri�e.Avec les emballages contamin�s il faudra adopter les m�mes mesures que pour le produit. <u>Proc�dures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Incin�ration contr�l�e dans des sites sp�ciaux de traitement de r�sidus chimiques, selon les r�glementations locales.		
RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT			
14.1	NUM�RO ONU OU NUM�RO D'IDENTIFICATION: 1263		
14.2	D�SIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU: PEINTURE		
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT: <u>Transport par route (ADR 2021) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2021):</u> - Classe: 3 - Groupe d'emballage: II - Code de classification: F1 - Code de restriction en tunnels: (D/E) - Cat�gorie de transport: 2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L - Quantit�s limit�es: 5 L (voir exemptions totales ADR 3.4) - Document pour le transport: Fiche de route. - Consignes �crites: ADR 5.4.3.4 <u>Transport voie maritime (IMDG 39-18):</u> - Classe: 3 - Groupe d'emballage: II - Fiche de S�curit� (FS): F-E,S_E - Guide soins m�dicaux d'urgence: 310,313 - Polluant marin: Oui. - Document pour le transport: Connaissance d'embarquement. <u>Transport voie a�rienne (ICAO/IATA 2021):</u> - Classe: 3 - Groupe d'emballage: II - Document pour le transport: Lettre de transport a�rien. <u>Transport par voies de navigation int�rieures (ADN):</u> Non disponible 		
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE: Voir la section 14.3		
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Class� comme dangereux pour l'environnement.		
14.6	PR�CAUTIONS PARTICULI�RES � PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de d�versement. Toujours transporter dans des r�cipients ferm�s qui sont en position verticale et s�cure. Assurer une ventilation ad�quate. Conserver � l'�cart des denr�es alimentaires.		
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORM�MENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI: Non applicable.		

	Danopol PVC Iíquido Dark Grey Anthracite	
---	--	---

Version: 2	Révision: 29/03/2023	Revisión precedente: 28/03/2023	Date d'impression: 29/03/2023
------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2 <u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable (produit per utilisation professionnelle). <u>Protection de sécurité por des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u> <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2 <u>Autres législations locales:</u> Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.
15.2	ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE: Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1	TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMERO FIGURE A LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3: <u>Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:</u> H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH019 Peut former des peroxydes explosifs. H351 Susceptible de provoquer le cancer. <u>ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:</u> Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1. <u>CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:</u> Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits. <u>PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:</u> · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/ · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/ · Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970). · Valeurs limites d'exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007). · Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2021). · International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (IMO, 2018). <u>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:</u> Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité: · REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques. · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées. · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques. · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques. · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes. · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques. · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables. · COV: Composés Organiques Volatiles. · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH). · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH). · LC50: Concentration létale, 50 pour cent. · LD50: Dose létale, 50 pour cent. · ONU: Organisation des Nations Unies. · ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route. · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses. · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. · IATA: Association du Transport aérien international. · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale. <u>LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u> Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878. <u>HISTOIRE: RÉVISION:</u> <table><tr><td>Version: 1</td><td>28/03/2023</td></tr><tr><td>Version: 2</td><td>29/03/2023</td></tr></table> <u>Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:</u> Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécutité par une marque #	Version: 1	28/03/2023	Version: 2	29/03/2023
Version: 1	28/03/2023				
Version: 2	29/03/2023				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)
Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 13/13
(Langue:FR)

	Danopol PVC l'íquido Dark Grey Anthracite	
---	---	---

Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementation tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.